



## FICHE DE PRESSE

7 septembre 2012

### **Risques d'inondations des bassins versants du Bruilhois : un programme d'actions pour traiter de manière globale la gestion des risques, la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'information du public et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires.**

Les bassins versants du Labourdasse et du Ministre ont été touchés le 10 juin 2008 par une crue de forte ampleur. Celle-ci a montré qu'en cas d'évènements orageux exceptionnels, mais dont la fréquence risque d'augmenter en lien avec les évolutions climatiques, les conséquences pour les personnes, les biens et les territoires peuvent être très lourdes. Les enjeux, pour le secteur du Bruilhois, sont importants. En effet, les communes touchées en juin 2008, se trouvent en rive gauche de la Garonne, en limite de l'agglomération agenaise, et sont soumises depuis plusieurs années à une forte pression foncière.

Dès 2006, le syndicat d'aménagement hydraulique (SIAH) du Bruilhois s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des cours d'eau.

La communauté de communes du canton de Laplume en Bruilhois a délibéré le 30 juin 2010 pour prendre la compétence en matière de travaux de prévention et de protection contre les inondations et pour relayer l'action du SIAH dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement sous forme d'un plan d'actions et de prévention des inondations. Ce plan englobe, pour chaque bassin versant, des projets variés. Les investissements les plus importants sont programmés sur les deux bassins versants qui ont subi la crue de juin 2008 et qui sont les plus vulnérables.

En parallèle à l'élaboration de ce programme d'actions, la zone inondée lors de la crue exceptionnelle de 2008 a été intégrée aux plans de prévention des risques inondation de deux communes (Brax et Le Passage) à l'occasion de la révision de ceux de la vallée de la Garonne. Un nouveau plan de prévention a été prescrit sur quatre autres communes (Roquefort, Estillac, Aubiac, Laplume en Bruilhois) par arrêté préfectoral en janvier 2011.

#### **Le périmètre géographique du projet**

Les communes concernées sont : Aubiac, Brax, Estillac, Laplume, Le Passage d'Agen, Moirax, Montesquieu, Roquefort, Sainte Colombe en Bruilhois et Serignac sur Garonne.

#### **Les objectifs du projet**

En soutenant ce projet de prévention des inondations, les partenaires du projet affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations.

Ils s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et

intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

Ils mettent en oeuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions suivant, qui s'appuie sur les 7 axes d'intervention :

- amélioration de la connaissance du risque,
- surveillance, prévision des crues et des inondations,
- alerte et gestion de crise,
- prise en compte du risque dans l'urbanisme,
- réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- ralentissement des écoulements,
- gestion des ouvrages de protection hydraulique.

#### Montant et échéancier prévisionnel du projet

Le coût total du programme est évalué à 1,6 M€

**Le plan de financement prévisionnel des dépenses : l'Etat soutient ce projet à hauteur de 40%**

Plan de financement prévisionnel du PAPI du bassin versant du Bruilhois (€HT)						
Financeurs	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Etat FPRNM	111 274	284 191	197 465	23 510	23 501	<b>639 941</b>
Union Européenne (Feder)	45 735	137 213	97 942	3 089		<b>283 978</b>
CCCLB	79 605	286 288	249 684	32 456	33 606	<b>681 639</b>
						<b>1 605 557</b>

**Ce projet, le premier labellisé en Aquitaine, fait l'objet d'une convention qui sera signée par le secrétaire général de la préfecture, Guillaume Quénet, représentant le préfet de Lot-et-Garonne et Henri Tandonnet, président de la communauté des communes du canton de Laplume en Bruilhois le lundi 10 septembre à 11h 30 à Estillac.**

**Un point presse est organisé à l'occasion de cette signature, au cours duquel seront notamment présentés les enjeux et le contenu de ce plan, la stratégie adoptée et l'articulation avec le territoire plus large de l'agglomération agenaise.**

---

#### Contacts presse

- **Préfecture** : Marie-claude BOUSQUIER, chef du service interministériel de la communication  
☎ 06 73 56 75 50 - 05 53 77 61 82  
[Marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:Marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)
- **CCLB** : Stéphane MARLIAC, Chargé de mission Eau & Environnement  
☎ 07 78 82 25 50 - 05 53 77 30 95  
[stephane.marliac@cclaplume.fr](mailto:stephane.marliac@cclaplume.fr)